

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-021****du 28 septembre 2023****n°021****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (29) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON**POUVOIRS (9) :** Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN  
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT  
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND  
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ  
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON**EXCUSES (1) :** Françoise BRAUD**Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT****RAPPORTEUR : Madame Jeannie MARECOT****OBJET : Quartier d'Ozon - Création d'un ALSH et d'un secteur jeunes d'octobre 2023 à décembre 2024 et tarifications**

*Au regard de la fermeture du Centre Socioculturel de la Plaine d'Ozon, actée par liquidation judiciaire survenue en date du 18/09/2023, la commune souhaite poursuivre l'activité du centre de loisirs, dans l'intérêt des familles et des enfants.*

*La situation du quartier de la plaine d'Ozon, exposé durement aux émeutes survenues fin juin 2023 nécessite des réponses appropriées aux besoins de la population. La commune s'est pleinement engagée dès cet été au travers la mise en œuvre :*

- d'un accompagnement administratif renforcé pendant les mois de juillet et août 2023, assuré par la ville de Châtellerault ;*
- de la création d'un secteur jeunes éphémère du 10 juillet au 25 août 2023, qui a rencontré un large succès, accueillant plus de jeunes, à parité filles/garçons ;*
- d'un soutien à l'organisation de la fête de quartier de la plaine d'Ozon.*

*La commune de Châtellerault poursuit son engagement en faveur des habitants par la volonté de créer un centre de loisirs pour les 3-12 ans et un secteur jeunes pour les 12-17 ans, pour un période d'octobre 2023 à décembre 2024 (les mercredis après-midi, vacances scolaires). Une ouverture aux vacances de la Toussaint 2023 est envisagée, en partenariat avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).*

*Il est proposé de créer pour la période allant d'octobre 2023 à décembre 2024 :*

- un Accueil de Loisirs Sans hébergement pour les 3-12 ans dans les locaux ex. CS Ozon, identifié sous l'appellation "Oz'aventure" et implanté au 17 rue Pierre Sudreau à Châtellerault, ceci afin de répondre aux besoins de garde des familles en dehors du temps scolaire et de proposer un temps d'accueil éducatif auprès des enfants.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-021****du 28 septembre 2023****n°021****page 2/2**

*D'adopter en conséquence une tarification pour les repas et l'accueil à la demi-journée et à la journée proposée en annexe jointe.*

*- un secteur jeunes situé dans les locaux de l'ex. CS d'Ozon, au 1 rue Emile Littré à Châtellerault. Des animations seront proposées aux jeunes filles et garçons âgés(ées) de 12 à 17 ans, dans les locaux, mais également dans la rue sur le quartier d'Ozon. Il s'agira de mobiliser les jeunes d'Ozon sur des activités, des animations proposées par la collectivité et par les partenaires sur le quartier d'Ozon et l'ensemble du territoire.*

*D'adopter la fixation d'une cotisation de 5,00 € à chaque jeune par année civile.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code de l'Éducation et en particulier les articles L555-1 et suivants relatifs aux activités périscolaires,

**VU** le décret n°2013-707 du 2 août 2013 Projet Éducatif Territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

**VU** la délibération n°16 du Conseil Municipal du 26 janvier 2023 relative au renouvellement de la convention du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

**VU** la délibération n° 24 du conseil municipal du 29 juin 2023 relative au Projet Educatif Territorial (PEDT) – Avenant n°1 pour la création d'un secteur jeunesse Ozon temporaire

**CONSIDÉRANT** la fermeture du centre social d'Ozon,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de créer un centre de loisirs et un secteur jeunes pour la période d'octobre 2023 à décembre 2024,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-12 ans et un secteur jeunes 12-17 ans pour la période d'octobre 2023 à décembre 2024, aux conditions stipulées en préambule, s'inscrivant ainsi dans la convention partenariale Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF ;
- d'adopter les tarifs proposés en annexe de la présente concernant l'ALSH et le secteur jeunes dénommés ci-dessus ;
- que les modalités d'inscription au centre de loisirs et au secteur jeunes devront être conformes aux directives attendues par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et précisées par arrêtés du maire ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOU

**Annexe délibération  
Tarifs vacances scolaires et mercredis**

**Tarifs des repas du Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Quotient familial (CAF)	Tarifs
0 € à 250 €	0,50 €
251 € à 450 €	0,80 €
415 € à 700 €	1,30 €
701 € à 950 €	2,10 €
951 € à 1 050 €	3,30 €
1 051 € à 1 200 €	3,90 €
1 201 € à 1 450 €	4,20 €
+ 1 451 €	4,60 €

**Tarifs accueil 1/2 journée et journée du Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Quotient familial (CAF)	Tarifs journée	Tarifs 1/2 journée
0 € à 250 €	1,50 €	0,80 €
251 € à 450 €	2,00 €	1,00 €
415 € à 700 €	3,00 €	1,50 €
701 € à 950 €	4,00 €	2,00 €
951 € à 1 050 €	5,00 €	2,50 €
1 051 € à 1 200 €	6,00 €	3,50 €
1 201 € à 1 450 €	7,50 €	4,50 €
+ 1 451 €	9,00 €	5,50 €

**Tarifs secteur jeunes par année civile : cotisation 5,00 €/an**

